

1.92 La conservation des îles Galápagos

CONSIDÉRANT que les îles Galápagos, de par leurs ressources naturelles uniques, sont un patrimoine naturel important pour l'Équateur et pour l'humanité, comme en témoigne leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial;

CONSIDÉRANT que les ressources naturelles terrestres et marines que possèdent les îles Galápagos méritent que tout soit mis en oeuvre pour garantir leur protection et leur conservation au bénéfice des générations futures;

SACHANT que le système de gestion appliqué aux îles Galápagos par le gouvernement de l'Équateur a servi de modèle pour des aires protégées du monde entier;

CONSIDÉRANT qu'il importe de reconnaître les efforts déployés par l'Équateur pour assurer la conservation de cet archipel;

CONSCIENT que les espèces introduites aux îles Galápagos ont eu des impacts irréversibles sur nombre d'écosystèmes insulaires précieux et qu'il est vital d'appliquer toutes les mesures nécessaires pour contrôler et éliminer ces espèces;

CONSIDÉRANT que, ces dernières années, les îles Galápagos ont souffert des activités d'exploitation des ressources qui ont affecté certains écosystèmes importants, notamment les écosystèmes marins, qui devraient être gérés dans le cadre d'un plan de gestion approprié;

SACHANT que le Parc national des Galápagos dispose d'un plan de gestion, révisé et approuvé en 1996, et estimant que ce plan doit être appliqué de façon prioritaire;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la population humaine et des activités touristiques et l'introduction d'espèces exotiques appellent le renforcement des politiques qui atténuent les effets nocifs sur les écosystèmes;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'encourager et d'aider le gouvernement de l'Équateur à renforcer la capacité de gestion nécessaire à la conservation des écosystèmes terrestres et marins;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. DEMANDE au gouvernement de l'Équateur d'appliquer les politiques et de prendre les mesures qui auront pour effet de limiter l'augmentation de la population humaine et l'introduction de nouvelles espèces exotiques dans les îles, de réglementer l'activité touristique et de garantir l'application du Plan de gestion de la Réserve de ressources marines.
2. RECOMMANDE au gouvernement de l'Équateur de prendre toutes les mesures nécessaires dans le but de contrôler et d'éliminer les espèces exotiques introduites dans l'archipel.
3. RECOMMANDE aux organisations internationales d'accorder, de toute urgence, leur appui à l'Équateur dans le but de renforcer les actions qui conduiront à appliquer les politiques de protection et de conservation nécessaires aux îles Galápagos.
4. RECOMMANDE au gouvernement de l'Équateur qu'il accorde la plus haute priorité politique, technique et financière à l'application du Plan de gestion du Parc national des Galápagos.

Note. Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, Etat membre de l'UICN, a fait savoir qu'elle n'avait pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'y aurait pas participé. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.